



ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

LE DIRECTEUR,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article D311-5,
- Vu le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale adopté en date du 9 avril 2026,
- Vu le procès-verbal de dépouillement dressé le 25 mars 2026 suite aux résultats des élections au Conseil de la Vie Sociale (scrutin du 25 mars 2026) des représentants des familles ou représentants légaux,
- Vu le procès-verbal de dépouillement dressé le 25 mars 2026 suite aux résultats des élections au Conseil de la Vie Sociale (scrutin du 25 mars 2026) des représentants des résidents,
- Vu le tirage au sort en date du jeudi 2 avril 2026 conformément à l'article 7 du règlement de l'élection au conseil de la vie sociale au sein de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes du Centre Hospitalier Jean Marie DAUZIER, pour départager les trois candidats à égalité de voix,
- Vu le courrier de la secrétaire de la CGT en date du 16 février 2023 désignant un titulaire et un suppléant au titre de l'organisation syndicale CGT,
- Vu le courrier de la secrétaire de la CFDT en date du 3 février 2023 désignant un titulaire et un suppléant, au titre de l'organisation syndicale CFDT,
- Vu les résultats de l'élection du Président et du Vice-Président au Conseil de la Vie Sociale réuni en séance à la date du 9 avril 2026,
- Vu la désignation d'un représentant du Conseil de surveillance suite à la séance du 23 juin 2026

ARRETE :

Article 1 :

La composition du Conseil de la Vie Sociale est établie comme suit :

➤ Représentants des résidents EHPAD

- Monsieur Bruno BOUDY (*titulaire*)-Président
- Monsieur Raymond LEGRAIN (*titulaire*) – Vice-Président
- M. David PAPAVOINE (*titulaire*)
- M. Alain PONTIER (*titulaire*)
- Mme Suzanne PRADOUX (*suppléante*)
- Mme Marie-Christine BERNARD (*suppléante*)
- Mme Jeannette GAMBARD (*suppléante*)
- M. André TOURNIER (*suppléante*).

➤ Représentants des familles ou représentants légaux :

- Madame Stéphanie DESPORT (*titulaire*)
- Madame Geneviève COLLIN (*titulaire*)
- Madame Nicole BASSINET (*titulaire*)
- Sièges vacants (*titulaires*)
- Sièges vacants (*suppléants*)
- Sièges vacants (*suppléants*)
- Sièges vacants (*suppléants*)
- Sièges vacants (*suppléants*)

-
- Représentants du personnel :
 - Madame Carla MAGALHAES – CFDT (titulaire),
 - Madame Véronique BOULESTEIX – CGT (titulaire),
- Représentant du conseil de surveillance :
 - M. Pascal FOUCHE.
- Représentant des familles USLD (voix consultative) :
 - Siègne vacant
- Représentants des résidents USLD
 - M. Serge MORALES
 - M. Pierre LECOUR
- Représentant de la Commission Médicale D'Etablissement (CME) :
 - Docteur Omar MOUMNI.
- Représentant des personnels membres de l'équipe médico-soignantes :
 - M. Julien FARFAL (titulaire)
 - Mme Laure PASTOR-LECLERE (suppléante)

Article 2 :

La présente décision qui prend effet à compter du 16 juillet 2026 et abroge la précédente. Elle est affichée sur le panneau spécialement aménagé à cet effet dans les halls d'entrée des pavillons FONTAINE, SOURCE, ROSERAIE et TAMARIS.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Cornil, le 16 juillet 2026

La Directrice,

Mme Frédérique BOUTON

Date d'affichage : 17 juillet 2026

Destinataires : Intéressés – ARS – Conseil Départemental